

A Cavaillon, mardi 11 juillet 2017

CIRCULAIRE DE RENTREE

Année Scolaire 2017-2018

Depuis plus d'un siècle l'ensemble scolaire La Salle-Saint Charles appartient à l'Enseignement Catholique, il est sous Tutelle Lasallienne des Frères des Ecoles Chrétiennes, exprimant à la fois nos racines, notre tradition éducative s'appuyant sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean Baptiste de La Salle.

L'établissement se veut **avec le concours de tous** :

- un **lieu de travail** où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un cadre favorisant le climat studieux ;
- un **lieu d'éducation** dans tous les domaines ;
- un **lieu de proposition ou d'éducation à la foi Chrétienne** dans le respect de la démarche de chacun. (voir annexe 1)

L'ensemble scolaire La Salle-Saint Charles vise à constituer une communauté éducative ouverte sur la vie et sur les autres. **Il participe avec les parents** à l'éducation et à l'instruction des enfants qui lui sont confiés.

Le site internet www.saintcharles84.org est un lieu d'informations important sur la vie et les activités de l'établissement. Vous pouvez aussi consulter la page facebook ensemble scolaire La Salle Saint Charles

Des instances utiles dans la vie de notre établissement

L'APEL : (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) => cf. annexe 2

- est présente dans l'établissement, propose des thèmes d'actions, soutient les projets de l'établissement,
- participe aux Conseils de Classe,
- a un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- s'investit dans l'aspect « festif », (*loto, etc. ...*)

Mme DEMOGUE en est actuellement la Présidente.

L'OGEC : (Organisme de Gestion d'Enseignement Catholique) où se retrouvent des personnes qui aident la Direction dans la gestion de l'Etablissement. L'OGEC est constitué de plusieurs commissions qui étudient les différents dossiers de l'établissement.

M. ROUX en est actuellement le Président.

I- Présentation

Suivre la scolarité de votre enfant

L'année est découpée en 3 trimestres. Chaque trimestre donne lieu à un conseil de classe. Pour chacun, un relevé de notes et un bulletin avec moyennes et appréciations seront envoyés aux parents. Les notes sont par ailleurs accessibles en ligne sur le site www.scolinfo.net. Les modalités d'accès seront transmises à la rentrée.

Aucun duplicata des bulletins documents officiels ne sera délivré.

Rencontrer les enseignants et le professeur principal en particulier

Pour assurer un suivi pédagogique personnalisé de chaque enfant, l'établissement encourage le dialogue régulier entre la famille et l'équipe enseignante. Le professeur principal est disponible pour être l'interlocuteur privilégié de la famille. Tout rendez-vous pris à l'initiative de l'une ou l'autre des parties doit être demandé, par écrit, dans des délais raisonnables (*voir carnet de liaison, page spéciale rendez-vous*).

Rencontrer le cadre éducatif

Vous devez prendre rendez vous ou contacter le cadre éducatif, dès la connaissance d'une difficulté relationnelle ou d'un conflit de votre enfant avec un autre élève. Nous vous demandons en aucun cas d'intervenir vous-même. (*voir carnet de liaison, page spéciale rendez-vous*). Si un problème important se présente, nous vous contacterons. Faites nous confiance ! C'est la confiance entre nous, qui permettra à l'enfant de ressentir un climat serein et favorable à la construction de la personne en devenir qu'il est, c'est un des principes de la **coéducation**.

Aller au Centre de Documentation et d'Information (C.D.I) :

Il est ouvert tous les jours (sauf évènement exceptionnel). L'enfant peut y accéder soit durant les temps de pause (récréations, temps du repas...) soit lors des heures de permanence, soit lors d'une séance de cours dans le cadre de la classe avec un enseignant.

Les objets trouvés :

Le trop grand nombre d'objets trouvés nous incite à rappeler aux parents de manière pressante que **TOUT** ce qui appartient à l'enfant doit être marqué **au nom entier** : objets scolaires, vêtements, Nous insistons pour que la perte soit signalée immédiatement à un responsable. En fin d'année scolaire, les objets non réclamés seront donnés à une œuvre caritative.

L'assurance scolaire :

L'assurance scolaire de l'établissement garantit les accidents individuels et les risques – accidents pendant toute l'année, y compris durant les vacances, dans l'établissement et à l'extérieur. Tout élève sera assuré auprès de « FEC assurances ». **A la demande de la famille** la déclaration d'accident à la compagnie sera établie sous 48 heures, à laquelle il sera annexé le certificat de constatation de blessures du médecin. **Tout accident non déclaré à l'établissement le jour même ne pourra être pris en compte.** Chaque élève doit par ailleurs être couvert par la responsabilité civile de ses responsables légaux

II- Les règles de vie

Il sera important de lire attentivement avec votre enfant le règlement intérieur enfin que chacun en ai une bonne connaissance.

une structure particulière

Dans ce règlement vous trouverez 6 parties :

- 1 j'ai une bonne attitude en classe
- 2 je respecte les autres
 - les élèves
 - les adultes
- 3 je fais mon travail scolaire
- 4 je respecte mon environnement
- 5 je vis mon quotidien au collège
 - mon arrivée au collège.
 - mes absences, mes retards.
 - ma présentation
 - mes déplacements, entrées et sorties..
 - les objets interdits , vols ...
- 6 les sanctions éducatives et signatures

Dans chaque partie on trouvera :

- les règles nécessaires au vivre ensemble.
- les pourquoi des règles que l'on trouve dans des extraits de textes réglementaires officiels (code de l'éducation, code civil ou pénal, bulletin officiel de l'éducation nationale...), dans notre tradition lasallienne avec des extraits de la conduite des écoles chrétiennes écrite par les premiers frères, des droits des élèves, et enfin de nos convictions d'établissement.
- Les actions éducatives mises en place dont les sanctions éducatives.

Sanctions éducatives

Chaque manquement à une règle de l'établissement doit avoir pour réponse une action éducative et quelquefois une sanction éducative. Chaque sanction est personnalisée, répond à un acte, et peut représenter une contrainte. Sa finalité est de faire prendre conscience à l'élève de son comportement afin qu'il en change et qu'il n ait plus besoin de sanction. On trouvera des remarques orales et écrites, des observations, des retenues (mardi soir, jeudi soir ou mercredi après midi), des travaux éducatifs de réparation, des inclusions, des exclusions, des conseils d'éducation, des conseils de discipline. Attention, cette année l'information des retenues se fait par le carnet de liaison.

Vols : Tout élève convaincu de *vol pourra être exclu de l'établissement.*

Si le vol est une éventualité, il appartient à chacun de ne pas laisser traîner ses affaires. Le plus souvent, l'appréciation « *on m'a volé...* » est injustifiée, recouvrant en fait une négligence.

Je respecte le matériel

Le carnet de liaison

C'est un document officiel de l'établissement, un outil indispensable dans la relation éducative entre la famille, l'élève et l'établissement. **A ce titre, il doit toujours pouvoir être présenté par l'élève. Il est indispensable que la famille consulte régulièrement ce carnet et valide la prise de connaissance des informations par une signature.** Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de renseigner et signer ce carnet dès la rentrée. S'il n'est pas présenté à la vie scolaire le matin, un passeport lui sera remis pour la journée, qui sera signé par le responsable légal le soir et remis à la vie scolaire le lendemain.

IMPORTANT : l'élève est responsable du bon état de son carnet. Si le carnet est détérioré, perdu ou plein, il sera demandé d'en acheter un nouveau aux frais de la famille.

Le matériel en général

Du matériel (tables, bureaux, ordinateurs...) est mis à disposition de vos enfants. Ils doivent en prendre soin afin d'en assurer la pérennité.

Toute personne convaincue de dégradation dans l'établissement sera durement sanctionnée et pourra être exclue de l'établissement, la facture des réparations incombera à la famille

Droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'établissement, des photos de votre enfant pourront être prises et utilisées à usage interne et/ou pour la présentation de nos activités à l'extérieur sur tous types de support.

Le multimédia

1. Utilisation d'internet :

Au collège, l'utilisation d'internet et de l'outil informatique en général est soumise à l'autorisation et à la surveillance d'un adulte. L'objectif pédagogique doit être clairement identifiable.

2. Téléphone portable :

Toute forme d'utilisation du téléphone portable est interdite (cf. charte). En cas d'utilisation dans l'enceinte de l'établissement, le téléphone sera ultérieurement restitué directement à la famille par un membre de l'équipe de direction sur rendez-vous.

3. Tablettes :

Les familles des nouveaux élèves de 6^{ème} et les nouveaux élèves de 5^{ème} devront remplir la charte de mise à disposition de la tablette numérique.

III- Fonctionnement

Le travail scolaire et l'assiduité

Un travail régulier et une écoute attentive sont nécessaires et peuvent permettre d'effectuer à la maison un travail raisonnable.

L'assiduité scolaire est une obligation ainsi que la ponctualité, jusqu'au dernier jour de l'année. Les élèves ne peuvent s'absenter que pour des raisons d'impérieuse nécessité et non de commodité familiale ou autre. L'Etablissement n'autorise pas les départs en vacances ou week-end anticipés (*cf. annexe 3*). De même, **les rendez-vous chez le dentiste ou autres praticiens doivent se prendre en dehors du temps scolaire**. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une déclaration réglementaire à l'inspection académique. Il est rappelé que les cours d'E.P.S font partie de **l'horaire obligatoire** des élèves. **Les élèves inaptes doivent obligatoirement rester en étude ou accompagner le professeur d'EPS pour observer l'activité.**

Les absences :

Après une absence et ***avant de rentrer en classe***, le collégien doit se présenter à **la vie scolaire** avec son carnet de correspondance, **daté, signé par les parents et pourvu du motif justifiant l'absence**. Sans cette justification, l'enfant ira en permanence jusqu'à régularisation de sa situation. Attention ne pas renvoyer trop tôt les enfants qui ne sont pas totalement guéris.

En cas d'absence, la famille doit avertir l'établissement avant 9h le matin et avant 14h l'après-midi.

RAPPEL : Selon la loi, aucun médicament ne peut être donné dans l'établissement (même avec une ordonnance) sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Vous devez prendre contact avec l'établissement dès la rentrée si votre enfant doit prendre un traitement (ou peut-être amené à le faire) afin que nous puissions mettre en place le protocole avec le médecin scolaire.

Entrées, sorties

Tous les élèves entrent dans l'Etablissement par les grands escaliers. Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent entrer dans l'établissement dès leur arrivée et ne pas stationner dans la rue. L'accueil des élèves a lieu de 7h30 à 18h et le mercredi de 7h30 à 12h30.

Les repas :

Les enfants ont la possibilité de manger au self. Il est rappelé que le régime de la ***demi-pension*** est demandé ***pour la durée de l'année scolaire***. Pour les cas particuliers, prendre contact avec le Chef d'Etablissement. Les enfants externes peuvent occasionnellement prendre un repas au self; ils doivent impérativement se faire inscrire au moment du passage à la vie scolaire le matin. Si votre enfant présente des allergies alimentaires avérées (constatées par un médecin), un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place et une facturation particulière aura lieu.

Sur demande à la direction, les enfants pourront manger un pique-nique préparé par la famille de manière exceptionnelle. Des frais de surveillance seront alors facturés.

Les livres

Les manuels scolaires numérique ou non seront fournis par l'établissement à tous les élèves du collège. L'aide des collectivités territoriales est insuffisante pour équilibrer ce budget c'est pourquoi une participation forfaitaire est demandée pour chaque élève du collège.

Du fait du prêt de ces manuels, l'élève doit prendre soin de ses livres et penser que d'autres élèves, pendant plusieurs années, auront à les utiliser.

Une appréciation de l'état de la collection remise le jour de la rentrée sera transmis à la famille.

Chaque élève devra noter son nom sur la fiche collée à l'intérieur du livre. En cas de dégradation anormale, **un dédommagement pourra être demandé.** Un contrôle ponctuel interviendra pendant l'année.

La perte d'un livre, quel que soit le motif, entraîne son remboursement intégral.

S'impliquer dans la vie du collège :

Chaque enfant a la possibilité de s'impliquer dans la vie du collège de diverses manières : dans des clubs qui ont lieu le plus souvent sur le temps de pause méridien, en participant aux rencontres de l'association sportive, en étant délégués des élèves, au cours des 10 services mis en place dans les classes, au moment de la préparation d'évènement comme la fête de Jean Baptiste de la Salle,...

INFORMATIONS PARTICULIERES

Accueil spécifique toute la journée des élèves des classes de 6^{ème} :

Lundi 28 août de 8h30 à 18h et le jeudi 31 août de 10h à 13h : Distribution des iPads (voir notice explicative)

Vendredi 1er septembre à 10h00 et jusqu'à 16h45 : rentrée des élèves

Réunion à **10h15** pour les parents (veuillez vous munir de la **convocation remise à votre enfant le 26 juin**)

Le repas est assuré et offert pour tous les 6èmes.

Lundi 4 septembre 8h10 : début des cours suivant l'emploi du temps

Lundi 11 septembre à 17h : Réunion Parents Professeurs 6^{ème}

Mardi 26 septembre à 17h00 : réunion collège numérique

Accueil des élèves de 5^{ème} :

Jeudi 31 août à 14h00 et jusqu'à 16h45.

Les élèves n'ont pas cours **Vendredi 1^{er} septembre (accueil des 6^{ème} et 4^{ème})**

Lundi 4 septembre : début des cours suivant l'emploi du temps

Jeudi 14 septembre à 17h : Réunion Parents Professeurs 5ème

Accueil des élèves de 4^{ème} :

Vendredi 1er septembre à 14h00 et jusqu'à 16h45

Mardi 19 septembre à 17h : Réunion Parents Professeurs 4^{ème}

Lundi 4 septembre : début des cours suivant l'emploi du temps

Accueil des élèves de 3^{ème} :

Jeudi 31 août à 9h00 et jusqu'à 12h15

Lundi 4 septembre : début des cours suivant l'emploi du temps

Les élèves n'ont pas cours **Vendredi 1^{er} septembre (accueil des 6^{ème} et 4^{ème})**,

Jeudi 21 septembre à 17h : Réunion parents professeurs.

La présence d'au moins un des parents à la réunion parents-professeurs est fortement souhaitée afin d'assurer au mieux le suivi de votre enfant.

Le premier jour, dans le cartable, il suffit d'apporter l'agenda, la trousse et quelques feuilles et non pas toute la liste de chaque matière. Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} apporteront leur tablette.

Pour tous les élèves, l'emploi du temps habituel entrera en vigueur **Lundi 4 septembre 2017 à 8h10.**

La cantine fonctionnera normalement à compter du **Lundi 4 septembre 2017**

Horaires habituels

Matinée : 8 h 10 à 12 h 15 **Récréation :** 10 h 10 à 10 h 25

Après-midi : 13 h 45 à 16 h 45 **Récréation :** 15 h 35 à 15 h 50

Le mercredi : 8 h 10 à 12 h 10 **Récréation :** 10h à 10h20

Les élèves ne doivent en aucun cas sortir de l'établissement pendant les horaires de classe.

Le mercredi matin :

- pour les 6èmes et 5èmes, pas classe

- pour les 4èmes et 3èmes, les cours débutent à 8h10